

Le CNASEA : vers une nouvelle inquisition à l'encontre de la profession

Voilà quelques jours que des agents du CNASEA sillonnent la campagne haut savoyarde en vue d'un contrôle de masse qui porte sur les prêts bonifiés. Jusque là, pas de problème : les agriculteurs connaissent les règles du jeu et les obligations de contrôles. L'objet de cette nouvelle salve de contrôles commanditée par le Ministère de l'agriculture sous la pression insistante de l'Union européenne ressemble à une opération commando d'un nouveau genre où l'on ne discute pas mais on applique les directives. En effet, des témoignages d'agriculteurs nous parviennent pour dénoncer les méthodes employées par certains de ces agents. Et l'on nous parle de l'objectif de qualité du service public !

Mais le plus grave n'est pas là : voilà que des nouvelles dispositions ont été prises depuis quelques mois sans que les agriculteurs ou même les organisations professionnelles n'en aient eu connaissance. Quel obscure technocrate zélé a bien pu pondre de telles inepties ? Désormais, le cahier des charges des prêts bonifiés et les procédures d'audits (circulaire interne du ministère de l'agriculture de juillet 2004) traduisent **l'obligation de justifier dans un délai de 2 mois l'investissement à compter de la date de versement du prêt sur le compte de l'exploitation !** Il faut absolument que l'administration fournisse à la profession la liste de ses fournisseurs et artisans : construire un bâtiment d'élevage en 2 mois nous sommes preneurs ! A l'évidence l'absence de consultation de la profession a conduit à une telle absurdité.

Les conséquences sont graves. Le CNASEA propose la déchéance de la bonification et voire dans certains cas remet en cause les subventions aux bâtiments d'élevage. Les jeunes agriculteurs sont particulièrement visés.

Le CNASEA et le Ministère de l'agriculture ont déjà fait des leurs au printemps avec la demande de remboursement d'une soixantaine de PMSEE. Ils récidivent !

Nous demandons au ministre de l'Agriculture de prendre ses responsabilités en reconnaissant l'inadaptation de ces nouveaux textes et de donner les consignes nécessaires aux DDAF pour qu'aucun dossier ne soit pénalisé.

Derechef, la profession n'acceptera pas la stratégie de la « patate chaude » entre CNASEA, Ministère, DDAF, ... ou l'excuse sempiternelle « c'est la faute à Bruxelles ».

La sagesse est la fille de l'expérience dit-on, il est tant que nos administrations reconnaissent leurs erreurs et dysfonctionnements et le service public ne s'en portera que mieux.